

# Alternance

## Développez la professionnalisation des formations. »

### Qu'est-ce que c'est ?

L'alternance est un dispositif permettant d'allier cursus universitaire et immersion en entreprise. Les formations universitaires en alternance existent pour les niveaux licence et master. Elles se déclinent en deux types de contrat.

Le **contrat d'apprentissage** est un partenariat entre une entreprise, un apprenti (âge requis entre 16 et 25 ans) et un Centre de formation des apprentis (CFA en santé, sciences et technologie, droit, économie et management).

Les étudiants apprentis sont rémunérés par l'entreprise.

Pour connaître les aides financières aux apprentis et aux entreprises, rendez-vous sur :

[www.apprentissage.aquitaine.fr](http://www.apprentissage.aquitaine.fr)

Le **contrat de professionnalisation** permet l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et adultes (âge requis : 26 ans ou plus) par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le niveau de rémunération et les aides à l'embauche pour l'employeur sont disponibles sur : [www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)



### Pour qui ?

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Recruter des profils pertinents
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Répondre à un besoin de compétences techniques/scientifiques sur un sujet précis
- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle et ce, bien avant le terme de la formation.



### Comment faire ?

Selon le type de contrat que vous souhaitez mettre en place, contacter la direction partenariats & innovation ([partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)) qui vous aiguillera vers les CFA de l'université de Bordeaux pour un contrat en apprentissage ou vers les responsables de formation continue pour un contrat de professionnalisation.

## Bourses de formation

## Nouez un contact privilégié avec les étudiants. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Soutien financier attribué à un ou plusieurs étudiants sous forme d'une bourse (montant défini par le mécène) pour encourager et soutenir la construction de leurs projets professionnels. Selon le souhait du mécène la bourse de formation peut également être accompagnée d'un parrainage ou *mentoring* pour accompagner l'étudiant dans son insertion professionnelle (par exemple, donner un accès privilégié à l'entreprise mécène pour le stage de fin d'études) et faire découvrir l'entreprise.

### Sélection

Les étudiants intéressés répondent à un appel à candidature. Un jury, composé des mécènes et des enseignants, reçoit les candidatures.

Trois critères sont retenus pour la sélection de l'élève lauréat de la bourse :

- › 1 : résultats académiques
- › 2 : qualité du dossier de motivation
- › 3 : critères sociaux : à résultats égaux sur les deux premiers critères, la priorité sera donnée aux étudiants déjà boursiers de l'État.

Le représentant du mécène participe seulement à l'évaluation du critère 2.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur) ou réaliser une action sociale
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle et ce, bien avant le terme de la formation.

### Comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes. L'appel à candidature est ensuite diffusé par la fondation Bordeaux Université auprès des filières et des cursus visés.

fondation@univ-bordeaux.fr  
T 05 40 00 6793



### Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.



## Bourses de recherche



# Lancez une dynamique de recherche avec les étudiants. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Soutien financier attribué par un mécène à un ou plusieurs étudiants sous forme d'une bourse pour encourager et soutenir la production d'un rapport de recherche. Le sujet est identifié par le mécène et la fondation Bordeaux Université.

### Sélection

Les étudiants intéressés répondent à un appel à candidature. Un jury composé des mécènes et des enseignants reçoit les candidatures.

Deux critères sont retenus pour la sélection de l'élève lauréat de la bourse :

- › 1 : résultats académiques
- › 2 : qualité du projet de recherche, le représentant du mécène participe à l'évaluation



### Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais.



### Comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes. L'appel à candidature est ensuite diffusé par la fondation Bordeaux Université auprès des filières et des cursus visés.

fondation@univ-bordeaux.fr  
T 05 40 00 67 93



# Chaires de la fondation Bordeaux Université



## Pour qui ?

Entreprise,  
association,  
fondation,  
organisme public,  
individu, sans  
distinction de  
taille ou de secteur.



## Construisez un projet sur mesure avec l'université de Bordeaux. »



### Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif sur-mesure financé par un ou plusieurs mécènes\* pour développer un programme pluriannuel de recherche, de formation ou de diffusion du savoir. Une chaire est conçue et pilotée par les universitaires et les mécènes. Leurs dons sont fléchés exclusivement vers la chaire. La fondation assure le management du projet (animation, administration, finance et communication).

### Une chaire permet de financer :

- › projets de recherche
- › thèses
- › post-doctorats
- › bourses de recherche
- › achat d'équipement
- › accueil de chercheurs étrangers
- › conférences et colloques
- › animation de réseaux internationaux
- › bourses de mobilité accueil de professionnels dans les formations,
- › programmes d'innovations pédagogiques
- › prix



### Comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

fondation@univ-bordeaux.fr  
T 05 40 00 67 93

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Devenir acteur du développement du site universitaire bordelais en soutenant les formations, la recherche et la diffusion du savoir scientifique
- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Lancer une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de chercheurs ou d'enseignants.

	Contrat de collaboration**	Chaire de recherche
Fléchage du financement	+	+
Partage de la propriété industrielle	+	.
Simplicité du montage	.	+
Communication et diffusion	.	+
Avantages fiscaux	+ Crédit impôt recherche	+ Mécénat

### Se reporter aux fiches :

\* « Devenir mécène de l'université de Bordeaux »

\*\* « Contrat de collaboration »



## Conférences internationales et colloques



### Participez à un événement scientifique de haut niveau. »

#### Qu'est-ce que c'est ?

Les conférences internationales et colloques constituent, dans l'univers académique, des moments d'échanges privilégiés entre spécialistes d'une discipline. Les conférences internationales sont également pour les partenaires du monde socioéconomique une occasion d'accéder à des compétences techniques sur un sujet et/ou de former leurs collaborateurs.

L'université de Bordeaux propose toute l'année un panel de manifestations à contenu scientifique pour des publics divers sur des sujets variés.



#### Pour qui ?

Toute entreprise souhaitant assister à des événements scientifiques organisés par l'université.

#### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Accéder à des compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Former vos collaborateurs ; faire monter en compétences vos équipes.



#### Comment faire ?

Les informations sur les événements organisés sont disponibles sur l'agenda en ligne des manifestations de l'université ([www.u-bordeaux.fr](http://www.u-bordeaux.fr))



# Contrats de collaboration



## Partageons nos savoirs. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Accord de collaboration scientifique et technique entre un laboratoire et une entreprise, qui mettent en commun des moyens et de connaissances. Contrairement à une prestation de service, les deux parties apportent chacune les ressources nécessaires à la collaboration. La contribution des parties peut se faire sous forme de temps homme, d'expertise acquise, d'accès aux équipements et de financement, en vue d'obtenir des résultats nouveaux enrichissant pour les deux parties et équitablement partagés.

Le contrat de collaboration fixe de manière précise :

- › Les apports scientifiques de chaque partie
- › Les modalités de financement du projet
- › La propriété des résultats issus de cette collaboration
- › Les conditions d'exploitation, d'utilisation et de publication des résultats obtenus

Des aides existent pour les entreprises engagées dans ce type d'accord : aides européennes, régionales, aides BPI France, crédit d'impôt recherche...



### Pour qui ?

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Accéder à des compétences techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Bénéficier des équipements d'excellence de l'université de Bordeaux
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de recherche.



### Comment faire ?

Prendre contact avec le chercheur ou le laboratoire identifié pour échanger sur le projet et son périmètre. Une fois les partenaires de la collaboration en accord sur le contenu, la formalisation du contrat est assurée par Aquitaine Science Transfert.

Dans le cas où vous n'auriez pas identifié de chercheur ou de laboratoire, contactez la direction partenariats & innovation de l'université de Bordeaux. [partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)



## Détachement de personnel



# Renforçons nos compétences et profitons de nos savoirs. »



### Qu'est-ce que c'est ?

Après un accord des deux parties, un salarié, sur la base du volontariat, peut être détaché au bénéfice de l'entreprise ou de l'université à temps plein ou à temps partiel pour une durée déterminée.

Les conditions de travail, la mission et les moyens associés sont définis par un accord spécifique.



### Fabrice Laturelle,

Chargé de mission à la direction de la stratégie Herakles (Safran), détaché à l'université de Bordeaux

*« Après une dizaine d'années consacrées à la recherche collaborative, à la direction R & T Herakles et au pôle de compétitivité Aerospace Valley, l'opportunité s'est présentée de participer à une nouvelle aventure passionnante : la création de la nouvelle université de Bordeaux, et la transformation opérée par les programmes de l'IdEx. J'ai rejoint à temps partiel le pôle recherche, international, partenariats et innovation, pour une mission de deux ans. Pour l'université, c'est un apport de méthodologies et de méthodes de*

*management rodées dans l'industrie, pour la conduite du changement, l'innovation, et aussi un accès facilité aux contacts industriels. Pour Safran, c'est l'occasion de renforcer les liens tissés avec l'université dans les domaines de la recherche et de la formation. Pour moi, c'est l'opportunité de me confronter à des domaines technologiques, à des organisations, et à des méthodes de travail que je ne connais pas. En résumé, un enrichissement mutuel pour toutes les parties concernées ! »*



### Pour qui ?

Tout salarié ayant une compétence complémentaire à celle de la structure d'accueil.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Se doter d'une compétence manquante
- › Mener un projet collaboratif
- › Renforcer les relations au sein d'un écosystème d'innovation.



### Comment faire ?

Prendre contact avec la direction partenariats & innovation ou le laboratoire d'accueil potentiel au sein de l'université  
[partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)

### ... autre forme de mise à disposition :

Mécénat de compétences : se reporter à la fiche « Devenir mécène de l'université de Bordeaux »



# Devenir mécène de l'université de Bordeaux



## Donnez pour transmettre. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Devenir mécène de l'université de Bordeaux, c'est choisir de faire un don à sa fondation pour soutenir l'université ou un de ses projets spécifiques. Ce don peut être financier, en nature (locaux, matériel, consommables, etc.) ou de compétences (temps d'expert offert à l'université de Bordeaux). Le don peut être fléché vers un projet spécifique. Le mécénat donne droit à une réduction d'impôt.



### Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Devenir acteur du développement du site universitaire bordelais en soutenant les formations, la recherche et la diffusion du savoir scientifique
- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle et ce, bien avant le terme de la formation
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Lancer une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de chercheurs ou d'enseignants
- › Faire partie d'un réseau privilégié d'acteurs issus des mondes universitaire et socioéconomique.

	Sponsoring	Mécénat
Visibilité	+	+
Message à caractère publicitaire	+	.
Simplicité du montage	.	+
Avantages fiscaux	.	+



### Comment faire ?


Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

[fondation@univ-bordeaux.fr](mailto:fondation@univ-bordeaux.fr)  
T 05 40 00 67 93





## Formation continue



# Formez vos collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. »



### Qu'est-ce que c'est ?

Pour enrichir ou adapter des compétences, il est proposé aux salariés de se former tout au long de la vie (validation des acquis de l'expérience (VAE), enseignement et formation à distance ou e-learning). L'université de Bordeaux couvre l'ensemble des besoins en proposant de multiples formations dans tous les domaines et à tous les niveaux. Les experts des services de formation continue, au sein des collèges et des instituts de l'université, sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.



### Pour qui ?

Toute entreprise,  
sans distinction de  
taille ou de secteur.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Développer les compétences de vos collaborateurs
- › Faire rayonner votre entreprise
- › Bénéficier d'une formation de qualité adossée à la recherche



### Comment faire ?

Contactez le coordonnateur formation continue ([jean.dondi@u-bordeaux.fr](mailto:jean.dondi@u-bordeaux.fr)) qui vous aiguillera selon vos besoins vers les services idoines de formation continue de l'université



## Forum métiers



### Recrutez des profils pertinents. »

#### Qu'est-ce que c'est ?

Dans l'appellation « forum métiers », est regroupé l'ensemble des manifestations permettant à l'étudiant de découvrir les possibilités de carrière qui s'offrent à lui. À travers ce dispositif, l'entreprise promeut sa filière et ses métiers, sa marque employeur et bénéficie d'opportunités de recrutement de stagiaires ou de collaborateurs. Ces manifestations, lorsqu'elles sont organisées par filières, permettent également de contribuer à la création et à la promotion de réseaux de compétences.

#### **Jean-Luc Maurin,** Consultant Agence O tempora

« Les forums emplois sont des manifestations permettant aux entreprises d'établir un contact direct avec de nombreux candidats. La simplicité du concept et la rapidité des échanges sont à l'origine du succès de ces forums qui sont maintenant totalement intégrés par les recruteurs et viennent enrichir la gamme des modes de sourcing et de recrutement habituels. Rencontrer un grand nombre de candidats dans un

minimum de temps est une formule « magique » qui satisfait à la fois entreprises et candidats car chacun est stimulé par la dynamique de l'événement et l'énergie des échanges et des rencontres multiples. Les candidats sont aussi très satisfaits de « défendre leurs chances » et leurs profils « en live » sans avoir le filtre des présélections et des barrages téléphoniques. C'est pourquoi les forums emplois représentent une solution de recrutement efficace, optimisée et stimulante qui permet de présenter ses offres, ses métiers mais aussi d'échanger et d'interagir avec ses futurs stagiaires et salariés. »



**Pour qui ?**  
Tous types  
d'entreprises.

#### **Pourquoi choisir un tel dispositif ?**

- › Recruter vos futurs collaborateurs
- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Créer et participer à des réseaux de compétences.



#### **Comment faire ?**

Pour participer un événement déjà existant : prendre contact directement avec les organisateurs.

Pour un événement manquant selon vous : prendre contact avec la direction partenariats & innovation : [partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)



# Intervention professionnelle & interaction entreprise-enseignants



## Partagez votre expérience professionnelle. »

### 🔍 Qu'est-ce que c'est ?

Participation d'un professionnel dans un cours, une conférence, un séminaire, un jury, un conseil de perfectionnement de formation ou encore au sein de groupes de réflexion sur l'insertion professionnelle des étudiants. Il peut s'agir d'une participation exceptionnelle à titre gracieux, donnant lieu à remboursement des frais ou d'une intervention récurrente sous forme de vacation avec application de la rémunération en vigueur.



### **Guillaume Dulimbert, œnologue, AJISSE Management (SARL Ajisse Partenaires)**

*« J'interviens depuis de nombreuses années sur les thématiques de normes de management. Lors des premières interventions, j'étais un des rares œnologues à pratiquer ces référentiels pour le monde du vin. C'est ainsi qu'à la demande des enseignants j'ai répondu à la sollicitation d'intervenir. Délégué régional du syndicat professionnel des œnologues, président pendant dix ans de la région Bordeaux Sud-Ouest, il a toujours été de mon engagement de porter assistance aux consœurs et confrères et encore plus aux jeunes générations. D'autre part, consultant et auditeur depuis 1998 dans ce secteur, de très nombreux étudiants sont mes*

*clients aujourd'hui ! Je leur dis toujours que je prends grand soin d'eux aujourd'hui, car demain nous nous retrouverons ! Cela les amuse sur le moment, mais ils s'en souviennent lors des audits ! Personnellement, la formation est une part importante de mon activité et l'enseignement aux étudiants est toujours stimulant même si l'exercice est différent qu'en intra entreprise. Le fait d'enseigner dans les formations qualifiantes (j'interviens depuis dix ans sur l'ISO 14001 à Bordeaux Sciences Agro - en certifications HQSE pour un domaine d'approfondissement de l'ENI du Purpan depuis trois ans) est une véritable satisfaction, pour les échanges et la compréhension des préoccupations des jeunes générations et pour la transmission d'un savoir utile dans le monde du travail ! »*



### **Pour qui ?**

Toute personne compétente sur un sujet d'intérêt pour la formation ou la recherche issu du monde de l'entreprise (sans distinction de taille ou de secteur).

### **Pourquoi choisir un tel dispositif ?**

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Être en contact direct avec les étudiants pour partager regard, expérience, conseils sur un métier ou une filière particulière
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Favoriser l'insertion des jeunes diplômés.



### **Comment faire ?**

Le contact, la décision et le montage se font avec les enseignants responsables de formation ou les chercheurs, qui peuvent seuls évaluer l'intérêt et la faisabilité des interventions.



# Jeune entreprise universitaire



## Rapprochons start-up et laboratoires de recherche. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Le statut « Jeune entreprise universitaire » (JEU) vise un objectif : encourager la création d'entreprises par les étudiants et les chercheurs. Il permet de bénéficier d'exonérations sociales et d'allègements fiscaux.



### Pour qui ?

Tout étudiant, jeune diplômé (tolérance à + 5 ans de l'année d'obtention du diplôme) ou personne impliquée dans les travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur souhaitant lancer son entreprise.

### Critères d'éligibilité

- › Être une PME
- › Exister depuis moins de huit ans
- › Être dirigée (ou détenue directement à hauteur de 10 % au moins) par des étudiants, diplômés de moins de cinq ans ou

des personnes ayant des activités d'enseignement ou de recherche

- › Avoir établi un lien avec un établissement d'enseignement supérieur
- › Être indépendante
- › Être réellement nouvelle

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

#### Vous êtes une start-up

Bénéficier d'allègements fiscaux

Collaborer avec les équipes de recherche de l'université de Bordeaux

Lancer ou développer une dynamique d'innovation en valorisant des travaux de recherche menés au sein de l'université

#### Vous n'êtes plus une start-up

Lancer ou développer une dynamique d'innovation en valorisant des travaux de recherche menés au sein de l'université

Encourager la dynamique entrepreneuriale du territoire

Soutenir les JEU à leur démarrage en devenant client



### Comment faire ?

Prendre contact avec la direction partenariats & innovation  
partenariats-innovation@u-bordeaux.fr

#### Pour en savoir + :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
onglet "le statut de la jeune entreprise universitaire"



## Location d'espaces



# Organisez vos manifestations dans un cadre attractif . »

### Qu'est-ce que c'est ?

L'université de Bordeaux permet, sous certaines conditions, l'accès à des lieux universitaires (salles de conférences, amphithéâtres...) pour la tenue de manifestations d'acteurs du monde socioéconomique.



### **Lân Guichot,**

**Directeur Marketing - Communication et Business Développement, Agfa HealthCare**

*Nous avons choisi d'organiser notre colloque interne de mars 2014 au Pôle juridique et judiciaire de l'université de Bordeaux. En plein centre-ville, ce lieu chargé d'histoire correspondait parfaitement à l'image que nous souhaitions donner à cette rencontre. Agfa Healthcare est effectivement engagé depuis cinq ans en*

*tant que mécène de l'université de Bordeaux. Il nous a donc semblé important de marquer cette relation privilégiée en organisant ce colloque au cœur d'un lieu emblématique pour l'université. Le cadre, comme l'accueil des équipes sur place nous ont donné raison.*



### **Pour qui ?**

Toute entreprise, association et institution souhaitant bénéficier de lieux propices à l'organisation de ses manifestations.

### **Pourquoi choisir un tel dispositif ?**

- › Faire rayonner votre entreprise
- › Soutenir le développement de l'université
- › Bénéficier de lieux historiques et adaptés à l'organisation de réunions, colloques ou congrès.



### **Comment faire ?**

Pour l'organisation d'événements, prendre contact directement avec le service gestion locative et événements de l'université de Bordeaux : [service.congres@u-bordeaux.fr](mailto:service.congres@u-bordeaux.fr)



## Marchés publics



# Devenez prestataire de l'université de Bordeaux. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Pour l'ensemble de ses achats et pour ses travaux, l'université de Bordeaux fait régulièrement appel aux entreprises du secteur privé pour la fourniture des services et équipements nécessaires à la réalisation de ses missions d'enseignement supérieur et de recherche. Elle peut soutenir par ce biais des entreprises de son territoire et contribuer ainsi à sa croissance et à son rayonnement socioéconomique.

Vous pouvez devenir fournisseur de l'université de Bordeaux en répondant aux appels d'offres lancés et ce, conformément aux règles d'attribution des marchés publics. En effet, en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'université de Bordeaux est soumise au respect du code des marchés publics regroupant les procédures que les administrations

françaises et les collectivités locales doivent respecter lorsqu'elles passent une commande de biens ou de services et qui impose :

- › liberté d'accès à la commande publique
- › égalité de traitement des candidats
- › transparence des procédures et des résultats.



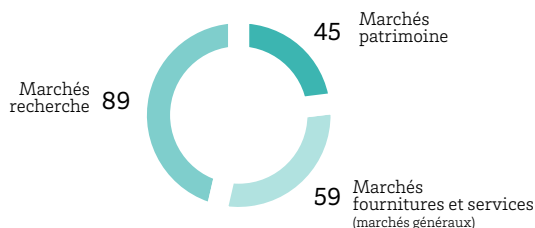
### Pour qui ?

Toute entreprise souhaitant devenir fournisseur de l'université de Bordeaux et proposant des équipements ou services rentrant dans le cadre d'un appel d'offres en cours.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Devenir fournisseur de l'université de Bordeaux
- › Soutenir le développement de l'université de Bordeaux

› En 2013, l'université de Bordeaux a conclu 193 marchés soit un budget d'environ 86 M€.



### Comment faire ?

Pour avoir connaissance des marchés lancés par l'université de Bordeaux, consultez son profil acheteur sur le site : [www.marchés-publics.gouv.fr](http://www.marchés-publics.gouv.fr)

Afin de faciliter votre veille commerciale, renseignez des mots-clés ou des domaines d'activité qui vous intéressent et vous recevrez par mail les annonces de marchés.



## Plateformes technologiques



Bénéficiez d'équipements de pointe. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Par « plateformes technologiques », on entend la mise à disposition d'équipements et compétences situés dans des établissements d'enseignement supérieur. L'entreprise peut louer ces matériels et du temps d'ingénieur, ou acheter une prestation clé en main. Sur le site bordelais, les plateformes existent, par exemple, sous forme :

- › Équipements d'excellence : les EquipEx (dans les domaines des neurosciences (Phenovirt, Optopath), de la cardiologie (Music), des matériaux (ElorPrinTech), de l'environnement (Xyloforest), de l'optique - laser - photonique (Petal +)
- › « Cellules de transfert » gérées par l'ADERA
- › Centre de ressources PLACAMAT (Plateforme aquitaine de caractérisation des mATériaux)
- › Plateforme CANOE (Centre technologique aquitain des matériaux avancés et des composites)
- › Plateforme PTIB (Plateforme technologique d'innovation biomédicale) - plateforme commune université/CHU de Bordeaux



**Pour qui ?**  
Toute entreprise

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Avoir recours à des équipements d'excellence ; mutualiser les moyens université-entreprises
- › Accéder à des compétences techniques sur un sujet précis
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise



### Comment faire ?

Pour les cellules de transfert, prendre contact avec l'ADERA :  
[www.adera.fr](http://www.adera.fr)

Pour PLACAMAT, CANOE et PTIB, se renseigner auprès d'eux :  
[www.placamat.cnrs.fr](http://www.placamat.cnrs.fr) ou  
[www.plateforme-canoe.com/fr](http://www.plateforme-canoe.com/fr)  
[www.ptib.u-bordeaux2.fr](http://www.ptib.u-bordeaux2.fr)

Pour les EquipEx :  
se renseigner auprès de la direction partenariats & innovation  
[partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)



## Missions de doctorants



# Répondez à votre besoin de compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de leur travail de thèse, les doctorants peuvent effectuer dans un environnement extra-académique (entreprises, collectivités territoriales...) des missions dites « d'expertise » (dénomination officielle depuis 2006). Ces interventions ponctuelles, définies précisément et conjointement par le client, le doctorant et l'université, peuvent consister en la rédaction de rapports, d'expertises, d'études de possibilité d'application dans l'entreprise de travaux réalisés dans le laboratoire universitaire, de rédaction de documentation, d'analyse de la concurrence, etc.

Pour les doctorants inscrits dans le cadre d'un contrat doctoral, les missions sont réalisées sous forme d'une prestation et représentent un coût approximatif pour l'entreprise de 8 000 € (hors frais d'encadrement au sein de l'entreprise). Les missions d'expertise ne peuvent excéder une durée de 32 jours par an (32 jours consécutifs ou bien répartis sur l'année).



### Pour qui ?

Entreprise,  
administration  
publique,  
collectivité  
territoriale,  
établissement  
public, association  
ou fondation.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Participer à la professionnalisation extra-académique d'un doctorant.



### Comment faire ?

Pour définir le contenu de la mission, prendre contact avec la direction partenariats & innovation (partenariats-innovation@u-bordeaux.fr) qui vous aiguillera vers les services de la recherche à l'université de Bordeaux. La prise en charge du dossier se fait ensuite par la personne responsable de la cellule de professionnalisation extra-académique des doctorants du site bordelais, le « PhD Career Center ».





## Prix & concours



# Valorisez les travaux d'excellence. »

### Qu'est-ce que c'est ?

Récompenser des étudiants ou des enseignants-chercheurs en finançant des prix et des concours pour promouvoir les travaux développés au sein de l'université de Bordeaux.



### **Docteur Pascale Poizac, Médecin, donatrice**

*"En tant que médecin formée à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, je soutiens la fondation Bordeaux Université à travers le prix de médecine qui récompense chaque année le meilleur étudiant pour ses travaux de recherche. Il m'est important*

*que l'université bordelaise continue à rayonner et à innover au sein de l'enseignement supérieur national et international. Donner pour récompenser de jeunes talents, c'est témoigner de mon appartenance à cette grande université."*



### **Pour qui ?**

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

### **Pourquoi choisir un tel dispositif ?**

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Être en contact direct avec des étudiants et des enseignants-chercheurs
- › Contribuer au rayonnement d'une filière
- › Contribuer au rayonnement de l'université de Bordeaux.



### **Comment faire ?**

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

[fondation@univ-bordeaux.fr](mailto:fondation@univ-bordeaux.fr)  
T 05 40 00 67 93

 Rapprocher étudiants et entreprises. » Qu'est-ce que c'est ?

Période temporaire de mise en situation en milieu professionnel, le stage a un objectif pédagogique. Cette immersion doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles et de mettre en œuvre les acquis de sa formation. Un stage en entreprise peut être réalisé à tous les niveaux de formation (licence, master et doctorat). Le stage doit obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une convention signée entre : le stagiaire / l'organisme d'accueil / l'établissement d'enseignement ou de formation.

Si la durée du stage dépasse deux mois, l'organisme d'accueil s'engage à verser une gratification à l'étudiant (523 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015). Dans la majeure partie des cas, l'université ouvre les périodes de stage à partir du second semestre.

**La convention doit :**

- › définir les activités confiées au stagiaire
- › mentionner les dates de début et de fin du stage et la durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire
- › indiquer les modalités d'autorisation d'absence,
- › préciser le montant de la gratification (obligatoire à partir de deux mois) et les modalités de son versement
- › détailler les avantages éventuels dont le stagiaire peut bénéficier (restauration, hébergement ou remboursement de frais, etc.)
- › indiquer le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, notamment en cas d'accident de travail
- › l'employeur doit tenir à jour la liste des conventions de stage conclues et inscrire les noms et prénoms des stagiaires accueillis dans une partie spécifique du registre unique du personnel
- › à savoir : en cas d'embauche du stagiaire, dans les trois mois après la fin du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai et prise en compte pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.

**Pour qui ?**

Tout organisme, sans distinction de taille ou de secteur.

**Pourquoi choisir un tel dispositif ?**

- › Favoriser l'insertion professionnelle
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Repérer de futurs collaborateurs.

**Comment faire ?**

Contactez la mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle :  
T 05 40 00 67 30



**Sandrine Garbay,**  
Maître de chai, Château Yquem

« J'ai moi-même été longtemps étudiante à la faculté d'œnologie de Bordeaux et je n'ai jamais oublié combien les conseils et les coups de pouce des professionnels rencontrés lors de mes études m'ont été utiles. Je reste donc sur les pas de mes mentors : depuis que je suis dans la vie active, je perpétue cette tradition de la transmission du savoir et de l'expérience auprès des jeunes en formation. Ce n'est jamais un poids pour moi que de faire preuve de pédagogie, et je considère même cet engagement auprès des étudiants indispensable et parfaitement complémentaire de ce que peuvent apporter des enseignants plus « académiques ».

Cet échange est également extrêmement enrichissant pour moi : grâce à ce contact permanent avec l'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV), je reste au courant des dernières avancées de la recherche en œnologie, et j'apprends aussi des étudiants que je côtoie, chacun ayant déjà une expérience originale et/ou un cursus hors du commun et/ou une personnalité toujours digne d'intérêt ! Cela me permet aussi de me remettre régulièrement en question et d'améliorer mes connaissances pour mieux enseigner »

### › Faciliter l'insertion des étudiants au sein des PME

Le programme « **Passerelle innovation** » favorise l'intégration des étudiants dans des projets d'innovation menés par les entreprises les accueillant en stage (trois mois minimum). Il permet de contribuer au soutien financier des lauréats. L'université de Bordeaux verse un complément de gratification sous forme d'une bourse de stage d'un montant de 400 € / mois. Ce programme vise particulièrement à attirer les étudiants vers les PME.

Pour la seule année 2014, quarante bourses ont été attribuées.

#### Pour qui ?

Dispositif dédié spécifiquement aux TPE/PME et ETI.

#### Comment faire ?

Contactez la direction partenariats & innovation de l'université de Bordeaux partenariats-innovation@u-bordeaux.fr





# Taxe d'apprentissage



## Choisissez de soutenir l'université de Bordeaux. »



### Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un impôt au bénéfice des formations d'enseignement supérieur (publiques ou privées). Les entreprises soumises à cette dernière peuvent choisir l'affectation de leur versement au sein de l'établissement bénéficiaire. Pour l'université, la taxe d'apprentissage constitue une ressource propre indispensable pour proposer des formations de qualité en phase avec les attentes du monde socioéconomique.



### Agnès Passault, présidente d'Aquitem-alienor.net

« Le paiement d'une partie de notre taxe d'apprentissage à l'IAE Bordeaux, l'école de management de l'université, nous permet de marquer notre soutien par rapport aux formations dispensées dans cet établissement. Depuis plusieurs années, nos nombreux échanges avec les enseignants-chercheurs du master Marketing nous ont permis d'apprécier la qualité du contenu pédagogique et de recruter des

stagiaires ou anciens étudiants issus de la formation. Les relations entre l'entreprise et l'université de Bordeaux doivent aussi passer par la capacité du monde économique à encourager financièrement les formations bien adaptées à nos besoins. Nous avons la chance de choisir librement chaque année à qui nous versons notre taxe d'apprentissage. C'est une réelle opportunité à ne pas manquer ! »



### Pour qui ?

Tout type d'entreprise souhaitant flécher le versement de sa taxe professionnelle à l'université de Bordeaux. Les directives ministérielles imposent aux entreprises d'affecter précisément la taxe d'apprentissage à des formations identifiées.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- Anticiper vos besoins de recrutements en échangeant avec les responsables de filières pour des formations en accord avec les attentes de votre secteur d'activité (vivier de compétences de qualité)
- Innover dans la mise en place de nouveaux cursus pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Soutenir le développement de l'université de Bordeaux.



### Comment faire ?

La taxe d'apprentissage se divise en deux parts :

- **Le quota, obligatoirement consacré à l'apprentissage**  
Pour toute information concernant la part quota de la taxe d'apprentissage, prendre contact avec les centres de formation d'apprentis de l'université de Bordeaux :
  - CFA Métiers de la Santé  
celine.ohayon@u-bordeaux.fr
  - CFA Métiers des Sciences et technologies  
taxe.apprentissage-cfamst@u-bordeaux.fr
  - CFA Métiers du Droit, de l'économie et du management  
pierre.froidefond@u-bordeaux.fr
- **Le hors-quota, au bénéfice des formations technologiques et professionnelles (art. 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juillet 1971)**  
Pour plus d'informations sur la part hors-quota, prendre contact avec vos interlocuteurs habituels à l'université ou, pour les entreprises qui n'auraient pas encore de contacts, prendre attache avec la direction partenariats & innovation (partenariats-innovation@u-bordeaux.fr).



# Thèses CIFRE



## « Dopez votre R & D. »

### Qu'est-ce que c'est ?

« Convention industrielle de formation par la recherche ». Il s'agit d'un dispositif de financement de thèse du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il permet de subventionner toute entreprise qui embauche un doctorant pour lui confier un travail de recherche. Entendu comme une collaboration permettant un enrichissement mutuel, ce dernier s'effectue en liaison directe avec un des laboratoires du site universitaire. Votre entreprise s'engage à embaucher le doctorant par un CDD de 36 mois ou un CDI. Ce dernier effectue la moitié de son temps en laboratoire et l'autre immergé au sein de vos services. La mission de recherche constitue la mission principale du doctorant-salarié durant son temps d'immersion.



### Pour qui ?

Pour être éligible, votre entreprise doit répondre aux critères suivants :

- › Être une structure socioéconomique établie sur le territoire français : entreprise, association, chambre consulaire
- › Tous secteurs d'activité
- › Aucune limite de taille
- › Aucun quota par structure ; le nombre de CIFRE devant cependant être en rapport avec l'encadrement disponible pour les doctorants-salariés.

### Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec l'équipe de recherche qui va encadrer scientifiquement le doctorant-salarié
- › S'assurer de la formation d'un potentiel futur collaborateur par une immersion de long terme dans votre environnement.



### Comment faire ?

Pour formaliser le projet en fonction de vos besoins, prendre contact directement avec le laboratoire de recherche qui co-hébergera le doctorant-salarié, puis déposer ensemble un dossier de candidature à l'ANRT (Association nationale de recherche et technologie).

Le dépôt peut se faire tout au long de l'année ; comptez un délai d'instruction de trois mois.

Si vous n'identifiez pas le laboratoire vous pouvez vous adresser à la direction partenariats & innovation.  
[partenariats-innovation@u-bordeaux.fr](mailto:partenariats-innovation@u-bordeaux.fr)